

---

---

\_\_\_\_\_, député(e)

---

---

Madame la Députée/Monsieur le Député,

Je suis un électeur/une électrice de votre circonscription et membre de l'Association nationale des retraités fédéraux, comptant 180 000 membres du secteur public fédéral, comprenant les Forces armées canadiennes, la fonction publique et la GRC, de partout au Canada. Retraités fédéraux fait également partie de la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite, qui représente plus de cinq millions de Canadiens actifs et retraités qui croient en la sécurité de la retraite.

Je suis préoccupé(e) par le projet de loi C-27 émanant du gouvernement, ou la *Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*. Cette loi permettrait aux sociétés d'État et aux employeurs sous réglementation fédérale de faire pression sur leurs employés pour qu'ils renoncent à leurs régimes de retraite à prestations déterminées au profit de régimes de retraite à prestations cibles.

Il est prouvé que les régimes de pension à prestations déterminées bien gérés et rigoureux assurent la sécurité de la retraite et contribuent de manière considérable à notre économie sous forme de dépenses et de taxes de consommation, générant ainsi croissance commerciale et emplois. Le projet de loi C-27 pourrait annuler la sécurité de la retraite gagnée par des millions de Canadiens actifs et retraités de classe moyenne participant à des régimes à prestations déterminées.

Les employeurs ont promis aux employés et retraités des pensions à prestations déterminées dans le cadre de leur rémunération. Les pensions constituent une forme de salaire différé. Le projet de loi C-27 permettrait aux employeurs de revenir sur cette promesse, et c'est inadmissible : une entente est une entente.

On dit que le projet de loi C-27 est une « option de pension volontaire » exigeant que les personnes « consentent à renoncer » à leur régime de retraite à prestations déterminées ou à le changer pour un régime de retraite à prestations cibles, mais c'est trompeur. Cela pourrait avoir des conséquences négatives dissimulées pour tous : des réductions de pension et des retraites moins sûres pour ceux qui choisissent de passer d'un régime à prestations déterminées à un régime à prestations cibles, et la stabilité et la durabilité des régimes à prestations déterminées compromises pour ceux qui font le choix de conserver ces régimes.

Finalement, les pensions sont complexes. Consentir à renoncer à ses prestations et comprendre complètement et clairement ce que comporte un régime à prestations cibles sera difficile pour de nombreux participants, particulièrement pour les aînés vulnérables. Cela est injuste.

En 2015, le premier ministre Trudeau a clairement promis à l'Association nationale des retraités fédéraux par écrit que les régimes de retraite à prestations déterminées « qui ont déjà été payés par les employés et les pensionnés, ne devraient pas être rétroactivement convertis en [régimes de retraite à prestations cibles] ». Et pourtant, c'est exactement ce que le projet de loi C-27 permettrait.

Faits de manière juste et de la bonne façon, les régimes à prestations cibles pourraient rendre la retraite plus sûre et digne pour beaucoup de Canadiens. Le projet de loi C-27 n'est toutefois pas le moyen d'y parvenir.

Je vous demande de représenter les besoins de vos électeurs qui pourraient être gravement touchés par le projet de loi C-27 et de vous lever à la Chambre des communes pour appuyer les principes que j'ai mentionnés. Le projet de loi C-27 devrait être modifié pour permettre que les régimes de retraite à prestations cibles soient un nouveau type de régime de retraite à l'avenir seulement et ne pas permettre que les pensions à prestations déterminées déjà gagnées puissent être changées ou affaiblies par l'introduction de régimes de retraite à prestations cibles.

Cordialement,

---

---

---

---